



**DIRECTION DE L'ACTION GÉRONTOLOGIQUE ET  
DU CIAS DU CHOLETAIS**

# **PUBLICITÉ DES ACTES ADMINISTRATIFS**

## **JANVIER 2025-1**

*En application des articles L.2131-12, L.2131-1 et R.2131-1 du code général des collectivités territoriales, les actes réglementaires et les décisions ne présentant ni un caractère réglementaire, ni un caractère individuel font l'objet d'une publication sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité.*

## SOMMAIRE

<b>I- DÉCISIONS</b>		Page	1
2025-01	Séances de chorale pour l'année 2025 à la résidence Le Val de Moine	Pages	2-3
2025-02	Prestation artistique à la résidence Le Val de Moine avec Ambiance Guinguette	Pages	4-5
2025-03	Contrat d'entretien des espaces verts de la résidence autonomie Grande Fontaine – Entreprise ACTA QUALEA	Pages	6-8
2025-04	Séances de danse bien-être pour 2025 à la résidence Le Val d'Èvre	Pages	9-11

# ***I - DÉCISIONS***

Résidence Le Val de Moine

N/réf : KG/AT

Le - 7 JAN. 2025

Objet : Marché de services – Séances de chorale – Année 2025

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DÉCISION n° 2025/DE/01

Le Président de Cholet Agglomération, Président du CIAS,

- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R. 123-21, R. 123-22 et R. 123-27,

- Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2122-1 et 2122-8,

- Vu la délibération n° 2021/36 du Conseil d'Administration en date du 7 octobre 2021, modifiée par la délibération n° 2024/58 du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2024, reçue par Madame le Sous-Préfet de Cholet le 18 décembre 2024, portant délégation à la Vice-Présidente des pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- Considérant l'intérêt à organiser des séances de chorale au sein de la résidence Le Val de Moine,

### DÉCIDE

Article unique : de confier le marché de services relatif à l'organisation de 22 séances de chorale de janvier à décembre 2025, au sein de la résidence Le Val de Moine située 80 avenue du Parc, 49300 CHOLET,

pour un montant de 55 € la séance, soit un montant maximum de 1 210 € TTC.



Par délégation spéciale du Conseil d'Administration,  
Jacqueline DELAUNAY  
Vice-Présidente

# CONTRAT DE PRESTATION

Entre :

CIAS du Choletais  
Pôle Social Germaine Heulin  
24 avenue Maudet  
49300 CHOLET  
Représenté par Gilles BOURDOULEIX, Président

Et :

Nom de l'intervenant :

Adresse :

.....  
.....

Téléphone :

Mail :

La prestation : 22 séances

dates : 21/01, 04/02, 18/02, 04/03, 18/03, 01/04, 15/04, 29/04, 13/05, 27/05, 10/06, 24/06  
08/07, 22/07, 02/09, 16/09, 30/09, 14/10, 28/10, 11/11, 25/11, 09/12

durée : 1heure, de 15h à 16h .....

Type de prestation (danse, musique, chant, etc.) Chants .....

Lieu : Résidence Val de Moine

(contact : )

Montant de la prestation : .....

55€

Montant des frais de déplacement : .....

1210€ TTC

Soit un total à payer de (TTC ou net de taxes) : .....

Paiement par :

Facture : .....

Guso : .....

En cas d'annulation de la part du prestataire, aucune indemnité ne sera versée.

Le Président de Cholet Agglomération  
Président du CIAS  
Par délégation la Vice-Présidente

Prestataire :

Signature

Signature

Résidence Le Val de Moine

N/réf : KGIAT

Le 14 JAN. 2025

Objet : Marché de services – Prestation artistique avec Ambiance Guinguette – Le 30 janvier 2025

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DÉCISION n° 2025/DE/O2

Le Président de Cholet Agglomération, Président du CIAS,

- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R. 123-21, R. 123-22 et R. 123-27,

- Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2122-1 et R. 2122-3,

- Vu la délibération n° 2021/36 du Conseil d'Administration en date du 7 octobre 2021, modifiée par la délibération n° 2024/58 du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2024, reçue par Madame le Sous-Préfet de Cholet le 18 décembre 2024, portant délégation à la Vice-Présidente des pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- Considérant l'intérêt à organiser des prestations artistiques variées au sein de la résidence Le Val de Moine,

### DÉCIDE

Article unique : de confier le marché de services relatif à l'organisation d'une prestation artistique, le jeudi 30 janvier 2025, au sein de la résidence Le Val de Moine située 80 avenue du Parc, 49300 CHOLET,

pour un montant de 120 € TTC.



Par délégation spéciale du Conseil d'Administration,  
Jacqueline DELAUNAY  
Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture  
049-200031631-20250114-CIAS\_DE\_2025\_02-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2025  
Date de réception préfecture : 14/01/2025

# CONTRAT DE PRESTATION

Entre :  
**CIAS du Choletais**  
**24 avenue Maudet**  
**49300 CHOLET**  
Représenté par Gilles BOURDOULEIX, Président

Et :  
**Nom de l'intervenant : AMBIANCE GUINGUETTE**

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

**La prestation :**

date : 30/01/2025.....

durée :... 15:00 à 16 :30.....

Type de prestation (danse, musique, chant....) :

Lieu : Résidence Le Val de Moine – 80 avenue du Parc – 49300 CHOLET  
(contact : animatrice de Vie Sociale – 02.49.72.02.06)

Montant de la prestation :.....

Montant des frais de déplacement :.....

Soit un total à payer de :.....

**Paiement par :**

Facture : .....

Guso : .....

**En cas d'annulation de la part du prestataire, aucune indemnité ne sera versée.**

**Le Président de Cholet Agglomération**  
**Président du CIAS**  
**Par délégation la Vice-Présidente**  
**Jacqueline DELAUNAY**

**Prestataire :**

Signature

Signature

Le 14 JAN. 2025

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE  
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Service Achat Public

N<sup>o</sup>réf : MH/CM

Objet : Contrat d'entretien des espaces verts de la résidence autonomie Grande Fontaine

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉCISION n° 2025/DE/03

Le Président de Cholet Agglomération, Président du CIAS,

- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 123-4-1, L. 123-5, R. 123-21, R. 123-22 et R. 123-27,

- Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1,

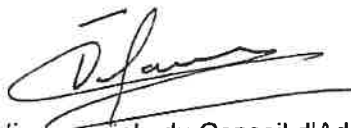
- Vu la délibération n° 2021/36 du Conseil d'Administration en date du 7 octobre 2021, modifiée par la délibération n° 2024/58 du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2024, reçue par Madame le Sous-Préfet de Cholet le 18 décembre 2024, portant délégation à la Vice-Présidente des pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- Considérant la nécessité d'entretenir les espaces verts de la résidence Grande Fontaine au May-sur-Èvre pour l'année 2025,

DÉCIDE

Article unique : de confier le marché de services relatif à l'entretien des espaces verts de la résidence autonomie Grande Fontaine au May-sur-Èvre, conclu pour l'année 2025,

pour un montant de 7 694,40 € HT soit  
9 233,28 € TTC.



Par délégation spéciale du Conseil d'Administration  
Jacqueline DELAUNAY  
Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture  
049-200031631-20250114-CIAS\_DE\_2025\_03-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2025  
Date de réception préfecture : 14/01/2025





# DEVIS

1/2

Date	N° Pièce	Client
07/01/2025	50067	820

Affaire : 183041 - 50067 - 2025 027 GRANDES FONTAINES

**A.C.T.A QUALEA**  
 ZI du Cormier  
 Rue Fresnel - BP 70303  
 49303 CHOLET Cedex  
 N° Tél : 02 41 62 12 08  
 Fax:  
 Site : www.qualea-services.com  
 N°TVA intracommunautaire : FR 00 451 509 582

## RESIDENCE GRANDE FONTAINE

Boulevard du Huit Mai 1945

49122 LE MAY SUR EVRE

Réf. Devis : 2025 027 GRANDES FONTAINES

Notre Référence : annuel

Tel:02.41.63.25.97

### Devis établi par :

Désignation Produit	Réf. Interne	Quantité	Prix HT	Remise	Montant	TVA
<b>Site d'Intervention</b>						
RESIDENCE GRANDES FONTAINES au MAY SUR EVRE						
CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL POUR L'ANNEE 2025 (pas de renouvellement)						
		1,00	7694,400		7694,40	
N° ENGAGEMENT :						
SERVICE : NCIA						
SIRET BUDGET :						
FACTURATION A14AVANCEMENT DES PRESTATIONS						
<b>GAZON</b>	ev entreti	1,00 ens	2457,000		2457,00	1
* Tonte mulching avec ramassage si besoin, finitions des bordures						
Fréquence: 15 fois /an						
(février:1 - mars:1 - avril:2 - mai:2 - juin:2 - juillet:2 - août:1 - sept:1 - oct:2 - nov:1)						
<b>HAIE DE TROENE</b>	ev entreti	1,00 ENS	1176,000		1176,00	1
* Taille des haies de TROENE sur les 3 faces avec évacuation des déchets						
Fréquence de passage : 2 fois/an (printemps et automne)						
<b>FLEURS</b>	ev créatio	1,00 U	1911,000		1911,00	1
* Fourniture et plantation de fleurs dans les massifs et les jardinières						
* Apport de paillage						
Fréquence : 2 fois/an (printemps et automne)						
<b>ABORDS -VOIRIES - CIRCULATION</b>	EV entreti	1,00 U	840,000		840,00	1
* Nettoyage des bordures , voiries, circulations et autour des batiments						
Fréquence de passage : 8 fois/an						
(mars:1 - avril:1 - mai:1 - juin:1 - juillet:1 - sept:1 - oct:1 - nov:1)						
<b>FEUILLES</b>	ev feuille	1,00 ens	1310,400		1310,40	1
* Ramassage des feuilles sur l'ensemble du site avec évacuation						
Fréquence de passage : 8 fois /an						
(septembre:1 - octobre:4 - novembre:2 - décembre:1)						
L'élagage des arbres n'est pas intégré dans ce devis.						

Désignation Produit

Réf. Interne

Quantité

Prix HT

Remise

Montant

TVA

Bon pour Accord, Le ....

(date et signature) de Cholet Agglomération

Président du CIAS

Par délégation la Vice-Présidente

Jacqueline DELAUNAY



Règlement : VIREMENT BANCAIRE 30 JOURS FDM LE 15

Mode de livraison : pas de livraison

TVA	Montant HT	% TVA	Montant TVA
1	7.694,40	20,00	1.538,88

TOTAL H.T 7.694,40 EUR

TOTAL T.V.A 1.538,88 EUR

TOTAL T.T.C 9.233,28 EUR

Résidence Le Val d'Èvre

N/réf: VSC/CL

Le 14 JAN. 2025

Objet : Marché de services - Séances danse bien-être de janvier à décembre 2025

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### DÉCISION n° 2025/DE/04

Le Président de Cholet Agglomération, Président du CIAS,

- Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles R.123-21, R. 123-22 et R. 123-27,

- Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2122-1 et R.2122-8,

- Vu la délibération n° 2021/36 du Conseil d'Administration en date du 7 octobre 2021, modifiée par la délibération n° 2024/58 du Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2024, reçue par Madame le Sous-Préfet de Cholet le 18 décembre 2024, portant délégation à la Vice-Présidente des pouvoirs lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- Considérant l'intérêt à organiser des séances de danse bien-être au sein de la résidence Le Val d'Èvre,

### DÉCIDE

Article unique : de confier le marché de services relatif à l'organisation de 21 séances de danse bien-être de janvier à décembre 2025 au sein de la résidence Le Val d'Èvre située 9 rue de la Quintaine, 49340 TRÉMENTINES,

pour un montant de 55 euros TTC la séance et 10 euros de frais de transports (aller-retour), soit un montant maximum de 1 365 TTC.



Par délégation spéciale du Conseil d'Administration  
Jacqueline DELAUNAY  
Vice-Présidente

Accusé de réception en préfecture  
049-200031631-20250114-CIAS\_DE\_2025\_04-AI  
Date de télétransmission : 14/01/2025  
Date de réception préfecture : 14/01/2025

**CONTRAT DE PRESTATION  
MAISON DE RETRAITE VAL D'EVRE  
DANSE BIEN ETRE 2025**

---

Entre :

Maison de retraite VAL D'EVRE

9 Rue de la Quintaine

49340 TREMENTINES

Et :

Nom de l'intervenante :

**CALENDRIER DANSE BIEN ETRE de JANVIER 2025 à DECEMBRE 2025**

**13 et 27 JANVIER**

**10 et 24 FEVRIER**

**10 et 24 MARS**

**7 AVRIL (21 lundi de Pâques)**

**5 et 19 MAI**

**2 – 16 + 30 JUIN (Report lundi de Pâques)**

**28 JUILLET (14 férié)**

**VACANCES en AOÛT**

**8 et 22 SEPTEMBRE**

**6 et 20 OCTOBRE**

**3 et 17 NOVEMBRE**

**1<sup>er</sup> et 15 DECEMBRE**

**TOTAL 21 SEANCES**

Le lundi de 16H15 à 17H15

Tarif 2025 : 55 euros la séance

Frais de déplacement : 10 euros

21 X 55 = 1155 Euros

21 X 10 = 210 Euros

**TOTAL : 1365 Euros**

*\*L'annulation d'une séance sera  
en fonction des disponibilités de l'intervenante.*

*! – Possibilité de reporter une séance annulée*

Professeur de danse Jazz diplômée d'Etat

Formée à la danse thérapie

Signature Direction Maison de retraite VAL D'EVRE (précédée de la mention « Bon pour accord »)